

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 11 (1935-1936)

**Heft:** 18

**Artikel:** Les liaisons dans le haut commandement [Fortsetzung]

**Autor:** Pasquier, Philippe du

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-710062>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les liaisons dans le haut commandement

(Suite.) **Par le lieutenant-colonel Philippe Du Pasquier**

Il y a donc une différence essentielle entre les Br. de plaine et celles de montagne, ce qui nous amène tout naturellement à dire deux mots de la réorganisation des troupes qui doit suivre dans l'exécution de notre programme militaire l'introduction de l'Ecole de recrues prolongée. On sait que cette réorganisation tend à la suppression des brigades et à leur remplacement par des divisions à 3 Régiments d'Infanterie plus un groupe de reconnaissance. Or chacune de ces divisions nouvelles aura une compagnie de télégraphistes. Pour 6 régiments il y aura donc comme jusqu'ici 2 compagnies de télégraphistes, mais toutes ces compagnies opéreront de la même manière, que la division soit de plaine ou de montagne, en tous cas avec une moins grande disproportion d'effectifs que jusqu'ici. Ce regroupement est une excellente mesure. Par contre il ne lève pas la difficulté signalée au début du manque d'unité de doctrine.

C'est pourquoi je préconiserais une autre organisation, basée sur une uniformité d'instruction complète. Dans cette organisation toutes les patrouilles seraient de la même arme. La dotation serait basée sur les principes suivants :

1. Il faut aujourd'hui à un Régiment d'Infanterie une section de transmission.
2. Il en faut autant au groupe d'artillerie qui l'appuie.
3. Ces deux sections doivent être interchangeables (ou se relayer) dans tout réseau constitué.

Il résulte de 1. que l'Infanterie d'une nouvelle division doit avoir 3 sections de transmission. Comme il en faut une quatrième à l'Etat-major de la division pour établir le central de division et le desservir avec ses liaisons au corps et à l'arrière, on pourrait grouper ces 4 sections en une compagnie et subordonner cette compagnie au Chef de l'Infanterie, cette nouvelle instance de commandement qui résulte de la suppression du cdt. de Brigade.

Il résulte de 2. que l'artillerie d'appui direct absorbe aussi 3 sections de transmission. Comme il en faut en tous cas une quatrième pour l'artillerie d'ensemble, on voit surgir une seconde compagnie de transmission qu'on pourra subordonner au Chef d'artillerie de la Division.

Les commandants de ces deux compagnies recevront désormais leurs tâches de ces deux instances tactiques, mais resteront subordonnés techniquement au Chef du télégraphe, qu'il faudra à tout prix débaptiser en lui donnant le seul nom qui lui convienne de « chef des transmissions de la division ».

Il résulte du principe 3 que les deux compagnies se recruteront avec du personnel formé dans une seule et même Ecole de recrues (sauf les 3 dernières semaines où les recrues rejoignent, dès cette année, leurs camarades fantassins et artilleurs).

La responsabilité d'un réseau ne sera désormais plus partagée par 3 armes.

Une partie de ce réseau pourra même plus facilement être mise en commun, le chef des transmissions ayant désormais comme mission technique essentielle de grouper sur des centraux communs les organes des deux compagnies.

Cela est d'ailleurs conforme à la tendance actuelle, qui consiste à appuyer un Régiment d'Infanterie déterminé par un groupe d'artillerie aussi déterminé. Chacun aura sa section de transmission déterminée également, mais ces deux sections se fondront dans l'exploitation d'un seul réseau, inspirées par une doctrine

unique et dans l'intérêt d'une coopération maximum des deux armes, elles-mêmes n'appartenant à aucune.

Les deux cdt. de cp. seront les seuls représentants de l'arme au sein du réseau. Leurs divergences éventuelles seront tranchées par le Chef des transmissions. Quoiqu'il en soit, à partir du moment où le réseau est constitué, l'officier et le personnel de transmission doivent faire complètement abstraction de la notion de compagnie ou de section. L'officier n'est plus que le spécialiste en cette matière d'un groupement tactique, ce qui nous amène à formuler le postulat suivant: un officier de transmission est à la fois subordonné tactiquement au chef de l'unité au profit de laquelle il travaille et techniquement à l'officier de transmission de l'échelon supérieur.

A l'échelon division et au-dessus le chef des transmissions organise tout le service des transmissions, ce qui implique la mise à sa disposition, comme organes d'exécution, non seulement des compagnies précitées (et avec l'organisation actuelle toutes les patrouilles de téléphone) mais aussi radios, cyclistes, automobilistes, cavaliers, pigeons, chiens, etc. dont l'unité d'armée dispose comme agents de transmission.

Il est temps maintenant de résumer ce qui précède en remettant la liaison à sa place primordiale et la transmission à sa place d'auxiliaire :

Le passage de l'élaboration à l'exécution, c'est la *transmission*. Mais cette transmission ne peut se concevoir sans la *liaison*. Et cette liaison est un instinct, comme la soif du renseignement. Tandis qu'on peut concevoir une liaison sans transmission, il est exclu d'avoir une transmission sans liaison. Cette liaison indispensable, c'est celle des cerveaux, la *liaison morale*.

Dans ses deux articles, toujours actuels de juillet et août 1925 de la Revue française d'artillerie, le colonel Leroy, groupant ses expériences de la Grande Guerre, écrit :

« La liaison est déterminée par la *doctrine* et les *procédés*, fruits de notre instruction générale, d'une part; et par la *mission*, fruit des intentions du chef, nées de circonstances spéciales, d'autre part. »

Une de ses expressions les plus tangibles, c'est cet officier de liaison d'artillerie que nous trouvons aujourd'hui sur le front d'arrêt ou sur la base d'attaque de toute infanterie et qui devient un des abonnés de ces centraux communs dont j'ai parlé tout à l'heure.

\*

J'en arrive maintenant à la liaison dans le haut commandement. Je ne pense pouvoir mieux faire qu'en la traitant par un exemple tiré de l'histoire de la Guerre, et qui illustre le danger auquel nous exposé l'absence de liaison morale. Cet exemple nous est fourni par l'échec de la mission Hentsch du G. Q. G. allemand auprès des commandants d'armée sur la Marne (septembre 1914).

L'incident est mal connu. Les conclusions qu'on a cru pouvoir en tirer ne sont en tous cas nullement définitives. Il m'a paru qu'elles ont injustement contribué à jeter sur le lt. col. Hentsch un discrédit prématuré.

L'échec allemand sur la Marne est dû avant tout aux obstacles auxquels s'est heurtée l'exécution du plan Schlieffen.

*1<sup>er</sup> obstacle*: celui des effectifs: la 1<sup>re</sup> armée (von Kluck) qui devait arriver sur la Basse Seine avec 7 corps d'armée n'en a que 5 lorsqu'elle déborde Paris; la 2<sup>me</sup>, qui devait en avoir 6, n'en a plus que 4½; sur ces 13 corps 2 sont restés devant Anvers, un troisième est parti pour la Prusse orientale et la 13<sup>me</sup> Division assiège Maubeuge.

*2<sup>me</sup> obstacle:* Il n'y a pas d'instance supérieure aux commandants d'armée pour concilier leurs conceptions divergentes, comme ce sera le cas par la suite sous la forme des commandants de groupes d'armées. Et le G. Q. G. allemand est à la fois trop loin du front (Coblence puis Luxembourg) et relié à lui par des moyens insuffisants (T. S. F. seulement).

Le 3<sup>me</sup> obstacle à l'exécution du plan Schlieffen, c'est son renversement par la Direction Suprême elle-même. Il suffit pour s'en convaincre de lire la « Campagne de la Marne » du général von Kuhl, chef d'Etat-major de von Kluck. Il écrit à la page 179 au sujet des événements du 5 septembre :

« A 7 heures arriva au Q. G. de la 1<sup>re</sup> armée à la Ferté-Milon un radio de la Direction Suprême, envoyé la veille au soir, qui plaça les 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> armées devant une mission toute nouvelle et provoqua un changement complet dans les opérations : ,Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> armées resteront face au front Est de Paris, 1<sup>re</sup> armée entre Oise et Marne, tenant les ponts de la Marne à l'ouest de Château-Thierry, 2<sup>me</sup> armée entre Marne et Seine, tenant les passages de la Seine entre Nogent et Méry inclus. 3<sup>me</sup> armée marche sur Troyes à l'est.' Les motifs qui avaient amené la Direction Suprême à cette modification nous étaient inconnus. Nous ne pouvions pas nous faire une image exacte de la situation, car nous ne pouvions pas embrasser les événements qui se passaient au centre et à l'aile gauche des armées. L'idée de refouler les Français vers le Sud-Est était abandonnée. Le grand mouvement enveloppant par la Belgique n'avait pas abouti à l'enveloppement des Français: le plan Schlieffen avait échoué. »

Et c'est à ce moment que le lieutenant-colonel Hentsch, officier de renseignement du G. Q. G., fait sa première apparition au front. Entre cette visite, peu connue (parce qu'il ne fit qu'approver les dispositions prises) et celle, si différemment commentée, qu'il fit aux Q. G. d'armées les 8 et 9 septembre, se placent les événements capitaux des 6 et 7 septembre et en particulier le fameux ordre n° 6 de Joffre déclenchant la grande offensive.

(A suivre.)

## Petites nouvelles

Conformément au cycle établi en matière de cours de répétition, cette année, ce sont les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions qui effectuent ce qu'il est convenu d'appeler des grandes manœuvres.

La 2<sup>e</sup> division mobilisera le 31 août (l'artillerie le 28 août). La disposition des cantonnements pour la première semaine du cours de répétition permet de tirer quelques indications sur la composition probable des deux groupes de manœuvre. Le groupe nord, avec les brigades d'inf. 4 et 6 (moins le régiment d'inf. 11) occupera la région Granges-Vauffelin-Sonceboz-Bienne-Brügg-Meinisberg-Bucheggberg et le groupe sud (brigade d'infanterie de montagne 5 et régiment soleurois 11) la région entre Berthoud-Krauchtal-Worb-Sumiswald. Le régiment d'infanterie de landwehr 43, composé du bataillon soleurois 111 et du bataillon de carab. 112, prendra part également aux manœuvres, de même que les troupes d'armée suivantes: brigade de cavalerie 1 (cantonnée dans la région Wengi-Lyss-Bargen, Seedorf, Schüpfen), le régiment d'artillerie lourde 1 (Kallnach, Anet, Morat), le groupe cycliste 1, le bataillon de pontonniers 1, la compagnie de radio-télégraphistes 1, la compagnie d'aérostiers 2 et la compagnie de projecteurs 1.

La division légère de manœuvre sera commandée par le colonel de Graffenried, commandant de la Brigade d'infanterie de montagne 5. Le directeur des manœuvres sera le cdt. du 1<sup>er</sup> corps d'armée, colonel Guisan, qui établira sans doute son quartier général à Berthoud. Le défilé traditionnel aura lieu le jeudi 10 septembre.

Quant à la 6<sup>me</sup> division, elle mobilisera le 14 septembre (artillerie le 11 septembre). Les manœuvres, qui débuteront après le dimanche du Jeûne fédéral, se dérouleront dans la région du bas Toggenburg. La division de manœuvre sera com-

mandée par le colonel-divisionnaire Labhart, chef d'arme des troupes légères. Les manœuvres s'effectueront dans un rayon assez étendu et imposeront aux troupes dites légères d'intéressantes tâches à résoudre. \*

Il semble bien que la prodigieuse avance des Italiens en Ethiopie, ces derniers temps, ait démontré de façon éclatante la valeur de la motorisation. Espérons que notre état-major en aura tiré les conclusions voulues et cela même à l'instant où les nouveaux crédits militaires ont été votés. Nous reviendrons en détail sur ce sujet dans le prochain numéro. \*

En France, on s'est montré extrêmement satisfait du plan suisse de réarmement et on a pu lire notamment dans le « Journal », de Paris, cette phrase se rapportant à notre pays: « Cet effort est infiniment précieux pour nous Français. N'a-t-il pas, en effet, pour but de couvrir notre flanc droit: Belfort et la trouée d'Alsace, Lyon et la vallée du Rhône? »

## Le spese militari straordinarie

Si tratta come è noto di una domanda di credito ammontante a 235 milioni. Il decreto relativo entrerà in vigore non appena sarà stato ratificato dalle Camere.

La posizione strategica del nostro Paese nel centro dell'Europa, di un'Europa come si presenta attualmente, ne fa risultare l'assoluta necessità di adattare la nostra difesa nazionale alle nuove condizioni. La fiducia nei trattati è scossa, gli sforzi fatti per giungere al disarmo generale sono falliti, la situazione internazionale tesa, la senofobia dichiarata. In un tale scenario la Svizzera deve assolutamente contare sulla solidarietà del suo popolo nell'opera di premunizione del Paese contro pericoli esteriori, contro minacce alla neutralità ed alla indipendenza della Confederazione. La nostra neutralità ha la sua logica naturale e sicura difesa più che nella fede nei trattati, più che nella parola dei consensi diplomatici, nella ferrea volontà del suo popolo e nella efficiente preparazione del suo esercito. Una Svizzera unita ordinata calma solidamente presidiata, può affrontare con serenità gli uragani che si scatenano attorno alle sue frontiere.

E... oggi vediamo i socialisti antimilitaristi, antipatriottici, favorevoli al piano di difesa nazionale! Non è che abbiano compreso il loro errore, nè acquistato qualche cosa di ideologico nel loro modo unilaterale di pensare, vedere ed agire. No. Lo spiega Grimm dalle colonne della « Tagwacht » di Berna, per loro è necessario premunirsi da un attacco fascista, sia nordico o venga dal sud! Non partono, i socialisti, dal concetto patriottico che tanto sta a cuore agli svizzeri, partono, come sempre, dall'egoismo e da interessi poco simpatici. Grimm dichiara che si deve esser pronti a difendere la — *Democrazia* contro aggressori fascisti! L'armata non è dunque più quello avanzo di barbarie, quella classe spregiata difesa del capitalismo, il parassita che dissecca e distrugge la vita della nazione! Oggi anche per loro l'armata è una necessità alla protezione delle loro libertà delle sovranità individuali che negano agli spagnuoli, rifiutano ai russi, contendono in Francia, in America ovunque! Come sempre si assiste allo sfoggio delle loro continue incoerenze.

La ripartizione delle spese per il rafforzamento della nostra difesa nazionale è così prevista:

*Protezione aerea 115,7 milioni,  
Protezione della frontiera 46 milioni,  
Truppe leggere 14,1 milioni,  
Artiglieria 26 milioni,  
Truppe del genio 9,9 milioni,  
Truppe di sanità 8 milioni,  
Materie di corpo e di riserva 8 milioni,  
Costruzioni 13,5 milioni.*

Su questa somma totale di 234,1 milioni, 176 milioni saranno spesi nel paese, ordinazione all'industria 134